

**Certificat de vie**  
**Pièces à fournir**

Vous devez présenter votre « carte d'identité consulaire », si vous n'en avez pas, vous devez en faire obligatoirement la demande.

- Attestation de retraite.
- Justificatif de domicile.
- Photocopie du passeport.
- Droit consulaire : gratuit